

KOEKELBERG

Une vélothèque pour enfants ouvrira bientôt ses portes

Un nouveau service de prêt de vélos d'occasion pour enfants voit le jour à Koekelberg. Accessible et durable, la « Fietsbieb » entend faciliter l'accès au vélo pour toutes les familles de la commune.

La commune de Koekelberg accueillera, le 1er avril 2026, une nouvelle initiative dédiée à la mobilité douce et à la solidarité : la vélothèque « Fietsbieb ». L'inauguration festive est prévue entre 14h et 17h au 1A rue Gemba, sur le site de l'ancien parking de l'usine Godiva.

UN VÉLO POUR CHAQUE ENFANT

Le concept est simple : proposer des vélos d'occasion de qualité pour enfants, de 12 à 28 pouces, à un prix abordable. Pour 30 euros par an, auxquels s'ajoute une caution de 20 euros, les familles peuvent emprunter un vélo adapté à leur enfant.

Lorsque le vélo devient trop petit, il est possible de l'échanger contre un modèle plus grand à tout moment de l'année. Une solution économique et durable, qui évite aux parents d'acheter un nouveau vélo à chaque poussée de croissance.

La vélothèque sera accessible une fois par mois à la même adresse, permettant aux habitants de venir emprunter, échanger ou entretenir leur vélo.

UN PROJET PARTICIPATIF

Le projet repose en grande partie sur l'implication de bénévoles, appelés « héros du vélo ». Plusieurs profils sont recherchés : des personnes capables de réparer et remettre les vélos en état, d'accueillir les familles lors des permanences ou encore de gérer la communication et les réseaux sociaux. « Un projet comme la vélothèque repose sur l'enthousiasme des habitants », soulignent les organisateurs.



Vélos d'occasion de qualité pour enfants

Les habitants peuvent également contribuer en donnant des vélos d'enfants dont ils n'ont plus l'usage. Ceux-ci seront remis en état avant d'être redistribués via la vélothèque.

Pour les dons ou les informations pratiques, les organisateurs invitent à prendre contact par téléphone ou par email. Les inscriptions et détails sont également disponibles sur le site www.fietsbieb.be. ■

L.H.



Illustration © D.R.

BRUXELLES

Abattement sur les droits d'enregistrement : la Région compense via la hausse des prix de l'immobilier

Depuis 2017, la Région bruxelloise a instauré un abattement sur les droits d'enregistrement, une taxe de 12,5 % que l'acheteur doit acquitter lors d'une transaction immobilière.

L'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) a récemment évalué les effets de cette réforme sur les recettes fiscales régionales.

Lors de l'enregistrement de l'acte d'acquisition d'un bien immobilier, l'acheteur doit s'acquitter des droits d'enregistrement, soit une taxe de 12,5 % sur le prix de vente. Cette taxe figure parmi les plus élevées d'Europe. Toutefois, la Région bruxelloise offre, sous certaines conditions, un abattement sur ce montant, ce qui constitue une réduction de la base imposable.

Depuis l'instauration de cette mesure (dont les montants ont été adaptés au fil du temps), les acheteurs bénéficient d'un abattement de 200 000 € sur le prix d'acquisition du bien. Concrètement, les premiers 200.000 € de l'achat sont exonérés de droits d'enregistrement. Les droits sont ensuite calculés sur la somme excédant cette première tranche, dans la limite d'un prix total de 600.000 €.

Cette initiative vise à faciliter l'accès à la propriété, en particulier pour les Bruxellois cherchant à acheter leur première résidence. Introduite en 2002, cette mesure a été régulièrement ajustée pour répondre aux évolutions du marché immobilier bruxellois.

100 MILLIONS PAR AN

La réforme de 2017 a considérablement augmenté l'abattement fiscal pour les acheteurs d'un bien immobilier, dans le but de réduire le coût d'acquisition d'un logement, surtout pour les ménages bruxellois. Selon l'évaluation réalisée par l'IBSA, cette mesure n'a pas entraîné de baisse des recettes fiscales régionales, malgré un coût annuel estimé à 100 millions d'euros. Ce manque à gagner a été compensé par plusieurs facteurs, principa-



Compensation par la Région. © Quinet / CC

lement le dynamisme du marché immobilier. En effet, environ 14.000 transactions ont lieu chaque année, et la hausse des prix des biens immobiliers a conduit à une augmentation des recettes générées par les droits d'enregistrement.

De plus, la réforme de 2017 a marqué la fin progressive du « bonus logement », un avantage fiscal destiné aux ménages ayant contracté des prêts hypothécaires pour acheter leur logement. En 2016, ce mécanisme représentait environ 12 % des recettes fiscales régionales de l'impôt des personnes physiques (IPP).

DES ACHETEURS MAJORITAIREMENT BRUXELLOIS

L'évaluation de l'IBSA révèle aussi que 87 % des acheteurs de biens immobiliers en Région bruxelloise sont des résidents de la capitale. De plus, leurs revenus sont en moyenne supérieurs à ceux de l'ensemble de la population bruxelloise, mais aussi à ceux des personnes quittant la Région ou y arrivant. Ce profil des acheteurs favorise la stabilité démographique de Bruxelles et contribue à la consolidation des recettes fiscales, notamment celles liées à l'impôt des personnes physiques (IPP). ■

20025888

Colruyt
vous offre

10 € de
réduction
pour vous

Plus d'infos dans votre journal.

colruyt
meilleurs prix